

# Des relations en toute sécurité

## Points clés

- Une relation sans risque est basée sur une communication ouverte et en toute sécurité.
- Le consentement est un accord donné pour faire quelque chose.
- Parlez à quelqu'un de confiance et à la police si quelqu'un est violent ou vous fait peur.

## Qu'est-ce qu'une relation sans risque ?

Une relation sans risque est basée sur une communication ouverte et faite en toute sécurité. Il n'y a aucune violence physique ou mentale. Dans une relation peu sûre, quelqu'un vous fait peur et vous vous sentez forcée à faire quelque chose que vous ne voulez pas.

## Consentement

Le consentement est un accord donné pour faire quelque chose. Vous ne devez pas vous sentir sous pression pour donner votre consentement. Vous pouvez revenir sur votre consentement à tout moment. Vous n'êtes pas en sécurité si quelqu'un vous oblige à faire quelque chose après que vous ayez dit « Non » ou que vous n'avez pas été en mesure de dire « Non ». Des exemples d'actions à risque sont des rapports sexuels forcés et des attouchements ou des baisers non désirés.

## Sécurité physique et mentale

Vous êtes en sécurité physiquement lorsque vous n'avez pas peur que les attouchements soient violents ou non désirés. Vous n'êtes pas en sécurité physique si une personne vous bat, frappe, gifle, donne des coups de pied, vous tire les cheveux, vous pousse, mord, étrangle, ou utilise une arme contre vous.

Vous êtes en sécurité mentalement lorsque vous n'êtes pas menacée de violence verbale ou émotionnelle. Une situation violente est celle où une personne dit ou fait quelque chose qui vous fait peur ou vous fait vous sentir mal. Vous n'êtes probablement pas en sécurité lorsqu'une personne vous intimide, crie ou vous insulte. Certaines formes d'agressions peuvent être : des ordres sur ce que vous pouvez ou ne pouvez pas faire, des menaces de vous faire mal, ou quand quelqu'un menace de s'infliger du mal à lui/elle-même devant vous.

## Foire aux questions :

### Dois-je appeler la police ?

Oui. La violence familiale est un crime. La police peut vous emmener, vous et vos enfants, chez votre famille ou chez des amis ou dans un endroit sûr comme un refuge pour femmes. Si le policier ne parle pas votre langue, trouvez quelqu'un qui n'est pas votre enfant, votre mari ou votre petit ami pour traduire. Demandez toujours au policier de remplir un « rapport d'incident », qui décrit ce qui s'est passé.

### Puis-je obtenir une ordonnance de protection même si je ne suis pas une citoyenne américaine ?

Oui. Vous n'avez pas besoin d'être une citoyenne ou une résidente permanente légale pour obtenir une ordonnance de protection.

Vous pouvez faire une demande dans les palais de justice, les refuges pour femmes, les bureaux de services juridiques et certains services de police.

These materials have been approved by the Minnesota Center of Excellence in Newcomer Health. Thank you to the Colorado Department of Human Services for donating this material for adaptation and translation.



## **Mon mari menace d’emmener mes enfants si je le quitte. Que dois-je faire ?**

Si votre mari ou votre petit ami menace d’emmener vos enfants ou de les emmener dans son pays d’origine, obtenez de l’aide en suivant ces étapes :

1. obtenez une « ordonnance de garde » (*Custody Order*). Cette ordonnance peut empêcher votre mari ou petit ami d’emmener les enfants hors des États-Unis.
2. envoyer une copie de l’ordonnance de garde au département d’État des États-Unis pour qu’il ne puisse pas obtenir un visa ou un passeport pour les enfants. Envoyez une copie à l’ambassade aux États-Unis du pays de votre mari ou ami.
3. donnez une copie de l’ordonnance à l’école de vos enfants. Demandez au personnel de l’école de ne pas laisser sortir les enfants avec qui que ce soit d’autre que vous.

## **Serai-je expulsée si je prends l’une ou l’autre de ces mesures ?**

Non. Vous ne pouvez pas être expulsée si vous signalez quelqu’un pour violence familiale.

These materials have been approved by the Minnesota Center of Excellence in Newcomer Health. Thank you to the Colorado Department of Human Services for donating this material for adaptation and translation.